

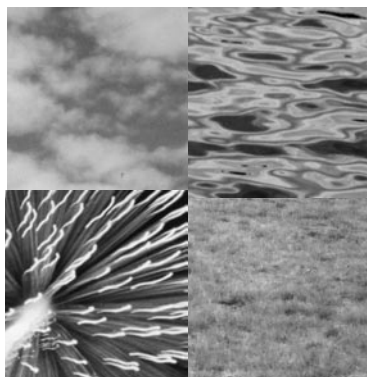
RAPPORT ANNUEL

2005 • 2006



Association québécoise
du loisir municipal

RAPPORT ANNUEL 2005 • 2006



LA VOIX
UNIFIÉE
DU LOISIR
MUNICIPAL



Association québécoise
du loisir municipal

Association québécoise du loisir municipal, septembre 2006

Conception, photographies et infographie : Normand Caron

Révision linguistique : Denis Poulet

Impression: Regroupement loisir Québec

Table des matières

SECTION 1

Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle 2006 et ordre du jour proposé	7
--	---

SECTION 2

Officiers du comité exécutif et membres du conseil d'administration 2005-2006	8
--	---

SECTION 3

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal tenue le 20 octobre 2005 à l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup.....	10
--	----

SECTION 4

Règlements généraux et propositions de modifications.....	14
---	----

SECTION 5

Rapport du président et des comités de travail	22
--	----

SECTION 6

Rapport du vérificateur et états financiers.....	31
--	----

SECTION 1

Avis de convocation

Le 18 août 2006

Prenez avis que l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) se tiendra le vendredi le 29 septembre à 10 h 45 à la salle Gault de l'Hôtel Plaza Valleyfield-centre des congrès, 40, avenue du Centenaire, Salaberry-de-Valleyfield.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 20 octobre 2005
4. Propositions de modification des règlements généraux
5. Rapport du président et des responsables des comités de travail
6. Présentation et adoption des états financiers 2005-2006
7. Nomination d'un vérificateur
8. Ratification des actes des administrateurs
9. Mot du représentant de l'Association canadienne des parcs et loisirs
10. Élections
 - 10.1 Élection d'un ou d'une secrétaire-trésorier(e)
 - 10.2 Élection d'un ou d'une vice-président(e)
 - 10.3 Élection des administrateurs des régions paires
11. Divers
12. Levée de la séance

Alain Bernard, secrétaire-trésorier

SECTION 2

Officiers du comité exécutif 2005-2006

Président :

M. Denis Servais, 160, 76^e Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

Vice-président :

M. Daniel Leduc, 5, boulevard d'Youville, Châteauguay, J6J 2P8

M. Benoît Ouellet, 67, rue DuRocher, Rivière-du-Loup, G5R 1J8, depuis juin 2006

Secrétaire-trésorier :

M. Alain Bernard, 490, Montée de l'Église, Arrondissement L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève
–Sainte-Anne-de-Bellevue (Montréal), H9C 1G9

Représentants des régions au comité exécutif :

Laurentides :

M. Alain Roy, 323, Grande-Côte, Rosemère, J7A 1K2

Etrie :

M. Marc Latendresse, 555, Grandes Fourches Sud, Bloc B, Sherbrooke, J1H 5H9

Membres du conseil d'administration 2005-2006

Abitibi–Témiscamingue :

M. Gérard Paquet, 201, avenue Dallaire, C.P. 220, Rouyn-Noranda, G9X 5C3

Bas-Saint-Laurent

M. Benoît Ouellet, 67, rue DuRocher, Rivière-du-Loup, G5R 1J8

Capitale nationale

M. Pierre Watters, 160, 76^e Rue Est, Charlesbourg, G1H 7H5

Centre-du-Québec

M. André Paquet, 300, rue Cockburn, Drummondville, J2B 6W3

Chaudière-Appalaches

M. Renaud Lamontagne, 144, rue Notre-Dame Sud, Thetford Mines, G6G 5T3

Côte-Nord

François LeBlond, 70, boulevard Michel-Hémond, Baie-Comeau, G4Z 2A5

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

M. Denis Blanchette, 127, avenue Louisbourg, Bonaventure, G0C 1E0

Lanaudière

M. Marc-Olivier Breault, 1370, rue Notre-Dame, Lavaltrie, J0K 1H0

Laurentides :

M. Alain Roy, 323, Grande-Côte, Rosemère, J7A 1K2

Laval :

M. Jean-Pierre Tessier, 4, Place Laval, bureau 100, Laval, H7V 3Z4

Saguenay-Lac-Saint-Jean :

Mme Sylvie Tremblay, 160, rue Principale, Albanel, G8M 3J5

Mauricie :

M. Michel Lemieux, 4655, rue Saint-Joseph, C.P. 368, Trois-Rivières, G9A 5H3

Montréal :

M. Ted Cox, 7500, chemin Mackle, Côte-Saint-Luc, H4W 1A6

Montérégie :

M. Jean-François Lévesque, 1810, rue Principale Est, Farnham, J2N 1N4

Nord-du-Québec :

Vacant

Outaouais :

Mme Marie-Hélène St-Onge, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, J8T 7S7

Membre coopté 2005-2006 :

M. Richard-A. Coulombe, 56, rue Martel, Chambly, J3L 1V3

Association canadienne des parcs et loisirs, représentant provincial :

M. André Olivier, 40, avenue Outremont, arrondissement Outremont, Montréal, H2V 1X8

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal, tenue le 20 octobre 2005, à l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup

Sont présents :

Archambault, Jacques, Longueuil; Armishaw, Lisa, Nouvelle; Armstrong, Alain, Québec; Barbier, Michel, Longueuil; Beaudry, Lyne, Bromont; Beaulieu, Christine, Mirabel; Beaumont, Vincent, Gatineau; Bélanger, Guy, Québec; Bellemare, Daniel, Louiseville; Bergeron, Clément, CBEC-Réseau; Bergevin, Joël, Gatineau; Bernachez, Jocelyn, Baie-Comeau; Bernard, Alain, Montréal- Île-Bizard; Berthiaume, Jacques, Saint-Hyacinthe; Blais, Mélanie, Sainte-Brigitte-de-Laval; Blais, Pascal, Saint-Paul; Blanchette, Denis, Bonaventure; Blanchette, Marthe, Saint-Félix-de-Valois; Blanchette, Richard, Montréal; Blondin, Marc, Montréal; Boilard, Bertrand, Montréal; Boucher, Laval, Saguenay; Boudreau, Alain, Maria; Bourguignon, Robert, Longueuil; Breault, Marie-Andrée, Notre-Dame-des-Prairies; Breault, Marc-Olivier, Lavaltrie; Brissette, Liliane, Otterburn Park; Brunet, Robert, Chatham; Brunet, Jalbert, Brownsburg-Chatham; Caron, Daniel, Conseil québécois du loisir; Caron, Ronald, Bromont; Casaubon, Clairette, Notre-Dame-des-Prairies; Castonguay, Claude, Québec; Castonguay, Natacha, URLS-Gaspésie; Charpentier, Sophie, Saint-Donat; Chénard, Caroline, Saint-Louis-du-Ha! Ha!; Clairemont, Isabelle, Gatineau; Cormier, Marie-Jo, Rivière-Bleue; Côté, Jean, MAMSL; Coulombe, Jean-François, Prévost; Coulombe, Richard-A, Chambly ; Cox, Ted, Côte-Saint-Luc ; Daniel, Émy, Blainville; Deblois, Marc, Laval; Desaulniers, Karine, Gatineau; Desaulniers, Valérie, Yamachiche; Devine, Bruce, Chelsea; Ducharme, Jean-Marc, Vaudreuil-Dorion; Ducharme, Isabelle, Lorraine; Dumont, Isabelle, Saint-Cyprien; Dupuis, Marie-Ève, Lavaltrie; Faucher, Patrice, Les Loisirs de Granby; Fournier, Jean-Yves, Amqui; Fournier, Alain, Victoriaville; Fyfe, Robert, Mont-Saint-Hilaire ; Gacem, Yess, Gatineau ; Gagné, Jacques, Lanoraie; Gagnon, Linda, Magog; Gagnon, Nathalie, Stoneham; Galipeau, Bernard, Rawdon; Godin, Michel, Saint-Eustache; Guay, Carole, Saint-Jean-sur-Richelieu; Guérin, Claude, Rosemère; Guindon, Louis-Paul, Gatineau; Hélie, Jessica, URLS-Chaudière-Appalaches; Hémond, Christianne, Laval; Hénault, Serge, URLS-Chaudière-Appalaches; Juneau, Édith, Groupe DSBF; Lacasse, Alain, Sainte-Annes-des-Plaines; Lafleur, Patrick, AQLM; Laliberté, Clément, Montmagny; Lamontagne, Renaud, Thetford-Mines; Landreville, Johanne, Lavaltrie; Landry, François, Longueuil; Lapointe, Denis, Montréal; Lapointe, Martine, Montréal; Laquerre, Stéphanie, Longueuil; Laramée, Jacques, Lachute; Latendresse, Marc, Sherbrooke; Laurent, Luc, Montréal; Lavigne, Paul-André, Québec; Lavoie, Claude, Saint-Anselme; Lebeau, Catherine, L'Assomption; Leblanc, Luc, Saint-Sauveur; Leblond, François, Baie-Comeau; Leclerc, Michel, Longueuil; Leduc, Daniel, Châteauguay; Lemay, Richard, Sept-Îles; Lemay, Louis, Saint-Jean-sur-Richelieu; Lemelin, Éric, Saint-Pascal; Lemieux, Michel, Trois-Rivières; Lemieux, Chantal, Rigaud; Létourneau, Martin, Gatineau; Lévesque, Jean-François, Farnham; Loiselle, Claire, Sainte-Thérèse; Loiselle, Christian, Laval; Marchand, Richard, Québec; Marquis, André, Saint-Jean-sur-Richelieu; Martin, Claude, Matane; Monette, René, Salaberry-de-Valleyfield; Moreau, Charline, Rimouski; Morin, Pierre, Montréal; Nadeau, Christian, Sainte-Adèle; Nicole, Paul, Gatineau; Normand, Louis, Sainte-Marie-de-Beauce ; Olivier, André, Outremont; Ouellet, Benoît, Rivière-du-Loup; Ouellet, Marie-Claude; Paquet, André, Drummondville; Paquet, Gérard, Rouyn-Noranda; Paquette, Martin, Rivière-Rouge; Paquin, Louis, Saint-Lazare; Paulus, Estelle, La Tuque; Pelletier, Florent, Cégep de Rivière-du-Loup; Perron, Gérald, M²e Solutions; Piché, Pascal, Saint-Mathias-sur-Richelieu; Poirier, Josée, Montréal; Pontbriand, Anne, Montréal; Poulin, Serge, Chambly; Primeau, André, Lachute; Proulx, Édith, Piedmont; Proulx, Marc, Gatineau;

Mario, Richelieu; Rivest, France, Saint-Charles-Borromée; Roberge, Jean-Marc, Québec - Arr. Laurentien; Robillard, François, Les Cèdres; Roger, Paul-André, Laval; Rose, Carole, Sainte-Catherine; Rousseau, Luc, Montréal - Arr. RDP-PAT-ME; Rousseau, Simon, Gatineau; Rousseau, Gilles, Laval; Roy, Marie-Josée, St-Philippe; Roy, Ginette, Saint-Eustache; Roy, Alain, Rosemère; Roy, Caroline, Saint-Jean-sur-Richelieu; Sasseville, Carol, Dolbeau-Mistassini; Sauvageau, Jacques, Sept-Îles; Savaria, Martin, Montréal; Schryburt, Christian, Prévost; Servais, Denis, Québec - Arr. Charlebourg; Simard, Benoît, Contrecœur; St-Hilaire, Amélie, La Pocatière; St-Onge, Marie-Hélène, Gatineau; St-Pierre, Denis, Sept-Îles; Taveroff, David, Montréal; Tessier, Jean-Pierre, Laval; Thibert, Patrick, Saint-Rémi; Timmons, Louise, Montréal - Arr. RDP-PAT-ME; Travers, Réal, Montréal; Tremblay, René, Lévis; Tremblay, Sylvie, Albanel; Valiquette, Sylvain, Saint-Adolphe-d'Howard; Watters, Pierre, Québec; Wilmet, Ludovic, UQTR ; Yelle, Dominic, Saint-Constant; Zizian, Raymond, Saint-Jérôme.

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum

M. Richard Coulombe, président de l'AQLM, déclare l'assemblée ouverte et fait lecture de l'avis de convocation.

La régularité du quorum étant vérifiée, M. Richard Coulombe fait lecture de l'ordre du jour.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Louis Paquin (Saint-Lazare), appuyé par M. Jacques Berthiaume (Saint-Hyacinthe) propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Accepté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 septembre 2004

M. Bernard Galipeau (Rawdon), appuyé de M. François Leblond (Baie-Comeau), propose d'adopter le procès-verbal du 30 septembre 2004.

Accepté à l'unanimité.

4. Propositions de modification des règlements généraux

Il est proposé de changer l'appellation de conseil exécutif par celle de comité exécutif.

M. Pierre Watters (Québec), appuyé de M. Alain Bernard (Notre-Dame-de-l'île-Perrot), propose d'accepter la proposition de modification aux règlements généraux.

Accepté à l'unanimité.

5. Rapport du président de l'Association québécoise du loisir municipal

M. Richard Coulombe fait lecture du Rapport du président et commente les réalisations de l'Association au cours de l'année 2004-2005.

M. Coulombe profite de l'occasion pour remercier les membres du conseil d'administration et du comité exécutif, la direction générale, les membres et les collaborateurs, et souligne le travail accompli au cours de cette période.

6. Présentation et adoption des états financiers 2004-2005

M. Alain Bernard, secrétaire-trésorier, présente l'état des résultats pour l'exercice terminé le 30 juin 2005, vérifié par M. Michel Bombardier, c.a., qui montre des revenus de 386 911\$, ce qui représente une augmentation de 59 % par rapport à l'année 2004 et de 75 % depuis deux ans. Cela s'explique principalement par le nouveau mode de gestion de la conférence

annuelle, notamment par la prise en charge de l'offre d'hébergement à l'intérieur d'un forfait complet. Il est entendu que cela a également un effet sur les dépenses.

En effet, les dépenses sont de 378 127 \$, ce qui représente une augmentation de 57,61 % par rapport à l'année financière 2003-2004.

Pour l'année 2004-2005, l'excédent de l'exercice est de 8784 \$ comparativement à 2978 \$ en 2003-2004.

L'avoir des membres à la fin de l'exercice se terminant le 30 juin 2005 est de 49 458 \$.

M. Jacques Sauvageau (Sept-Îles), appuyé de Mme Linda Gagnon (Magog), propose d'accepter les états financiers 2004-2005 tels que déposés.

Accepté à l'unanimité.

7. Nomination d'un vérificateur

M. Alain Fournier (Victoriaville), appuyé de M. Claude Lavoie (Saint-Anselme), propose de réserver les services de M. Michel Bombardier pour la vérification des états financiers 2005-2006.

Accepté à l'unanimité.

8. Ratification des actes des administrateurs

M. Jacques Archambault (Longueuil), appuyé de M. Luc Leblanc (Saint-Sauveur), propose de ratifier les actes des administrateurs pour l'année 2004-2005.

Accepté à l'unanimité.

9. Mot du représentant de l'Association canadienne des parcs et loisirs

M. Denis Servais, représentant du Québec au conseil d'administration de l'ACPL, mentionne que pendant son mandat de deux ans, plusieurs réalisations ont été effectuées, notamment : une nouvelle entente de partenariat a été adoptée entre l'AQLM et l'ACPL avec une nouvelle clause sur l'adhésion à l'ACPL (qui n'est plus obligatoire). À cet effet, les membres de l'AQLM ont maintenu leur adhésion à l'ACPL en 2004-2005.

Également, nous avons adopté, avec l'ensemble des provinces, une vision nationale. Celle-ci sera d'ailleurs diffusée en 2005-2006. Nous avons amorcé avec nos partenaires un important travail de représentation pour la création d'un programme fédéral d'investissement en infrastructure de loisir. Un argumentaire sera sous peu diffusé et servira également aux partenaires dans leur démarche au niveau provincial. Il s'agit d'un dossier extrêmement intéressant de partenariat entre l'ACPL et l'ensemble de ses partenaires provinciaux.

En terminant, M. Servais insiste sur le fait que les relations entre l'AQLM et l'ACPL sont de plus en plus profitables et que l'avenir de ce partenariat est très prometteur. Les services aux membres sont en amélioration constante, notamment en ce qui concerne la francisation. Différents programmes en français ont été développés et sont maintenant offerts au Québec tels que la formation accréditée sur les aires de jeux, offerte en partenariat avec l'AQLM, le programme de formation de jeux sans frontières, qui permettra de subventionner la formation de trois personnes au Québec pour dispenser le programme à partir de 2006, etc.

10. Élections

M. Daniel Leduc, appuyé de M. René Monette (Salaberry-de-Valleyfield), propose que M. Benoît Ouellet (Rivière-du-Loup) agisse à titre de président d'élection et que M. Patrick Lafleur agisse à titre de secrétaire d'élection.

Accepté à l'unanimité.

10.1 Élection d'un président ou d'une présidente

M. Paul-André Lavigne (Québec), appuyé par M. François Leblond (Baie-Comeau), propose M. Denis Servais (Charlesbourg) au poste de président. M. Servais accepte.

M. Alain Roy (Rosemère) propose de fermer l'appel de candidatures.

M. Denis Servais est nommé président de l'Association québécoise du loisir municipal pour un mandat de deux ans, soit de 2005 à 2007.

10.2 Élection des administrateurs des régions paires

Les membres se réunissent par collège électoral des régions. Pour l'année 2005-2006, les membres du conseil d'administration sont les suivants :

Régions impaires pour un mandat de deux ans

Région 01 (Bas-Saint-Laurent) M. Benoit Ouellet, Rivière-du-Loup

Région 03 (Capitale Nationale) M. Pierre Watters, Québec

Région 05 (Estrie) M. Marc Latendresse, Sherbrooke

Région 07 (Outaouais) Mme Marie-Hélène St-Onge, Gatineau

Région 09 (Côte-Nord) M. François Leblond, Baie-Comeau

Région 11 (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) M. Denis Blanchette

Région 13 (Laval) M. Jean-Pierre Tessier, Laval

Région 15 (Laurentides) M. Alain Roy, Rosemère

Région 17 (Centre-du-Québec) M. André Paquet, Drummondville

Régions paires pour un mandat d'un an

Région 02 (Saguenay-Lac-Saint-Jean) Mme Sylvie Tremblay, Albanel

Région 04 (Mauricie) M. Michel Lemieux, Trois-Rivières

Région 06 (Montréal) M. Ted Cox, Hampstead/Côte-St-Luc/Montréal Ouest

Région 08 (Abitibi-Témiscamingue) M. Gérard Paquet, Rouyn-Noranda

Région 10 (Nord-du-Québec) vacant

Région 12 (Chaudière-Appalaches) M. Renaud Lamontagne, Thetford Mines

Région 14 (Lanaudière) M. Marc-Olivier Breault, Lavaltrie

Région 16 (Montérégie) M. Jean-François Lévesque, Farnham

11. Divers

Conférence annuelle 2006 :

M. Louis Paquin (Saint-Lazare) invite les membres de l'AQLM à la prochaine conférence annuelle en Montérégie en 2006.

12. Levée de la séance

Sur proposition de M. Pierre Watters (Québec), appuyé de M. François LeBlond (Baie-Comeau), la séance est levée.

Accepté à l'unanimité.

Règlements généraux

Chapitre I - Généralités

Article 1: Dénomination sociale

Association québécoise du loisir municipal (AQLM)

Article 2: Nature

L'Association est incorporée et régie selon la troisième partie de la Loi sur les compagnies.

Article 3: Siège social

Le siège social de l'Association est situé au Québec, dans une ville désignée par le conseil d'administration.

Article 4: Objectifs

Les objectifs de l'Association québécoise du loisir municipal sont de :

- regrouper les employés occupant un poste professionnel dans un service municipal de loisir ou dans son équivalent mandaté par la Ville;
- promouvoir le loisir municipal;
- offrir une gamme de services à ses membres;
- œuvrer au développement des pratiques professionnelles en loisir municipal;
- reconnaître et soutenir les regroupements régionaux et thématiques des membres.

Chapitre II - Membres

Article 5: Catégories

5.1 Membre actif

Toute personne travaillant à titre de professionnel en loisir municipal, dans un service municipal de loisir ou son équivalent mandaté par une Ville.

5.2 Membre associé

5.2.1 Individuel

Particulier, chercheur et/ou professeur s'intéressant au loisir municipal et/ou à la profession.

5.2.2 Corporatif

Institution scolaire, gouvernementale ou paragouvernementale et organisme à but non lucratif s'intéressant au loisir municipal et/ou à la profession.

5.2.3 Commercial

Compagnie privée (fournisseur de produits et/ou services ; expert-conseil) s'intéressant au loisir municipal.

5.2.4 Étudiant

Toute personne poursuivant des études (collégiales ou universitaires) et intéressée au loisir municipal et/ou à la profession. De plus, une personne ayant terminé ses études peut, pendant l'année suivant la fin de ses études, détenir le statut de membre associé étudiant.

5.2.5 Retraité

Professionnel en loisir municipal à la retraite, intéressé à demeurer membre.

5.3 Membre honoraire

Toute personne ayant significativement contribué à l'avancement du loisir municipal et de la profession. Seuls les membres du conseil d'administration de l'AQLM peuvent accorder cette reconnaissance honorifique selon le mérite reconnu aux candidats potentiels.

Article 6: Éligibilité

Membre actif ou associé :

- doit correspondre à la définition de l'une ou l'autre des catégories;
- doit payer sa cotisation annuelle.

Article 7: Pouvoirs, suspensions et démissions

7.1 Généralités

Tous les membres de la corporation peuvent utiliser des services et participer aux diverses réunions.

7.2 Règles de conduite

Toute personne qui, sciemment ou non, ne respecte pas les directives ou règlements de l'Association et/ou qui pose des gestes ou actions allant à l'encontre des règles de conduite de l'Association est susceptible d'être pénalisée.

7.3 Décision

Toute décision relative à la suspension ou à l'expulsion d'un membre devra être prise à la suite d'une résolution du conseil d'administration ayant recueilli l'approbation des deux tiers (2/3) des membres dudit conseil.

7.4 Suspension d'un membre

Ajout : Le conseil d'administration peut suspendre ou exclure par résolution un membre pour tout manquement grave aux règles établies.

Avant de prononcer la suspension ou l'expulsion d'un membre, le conseil d'administration doit l'aviser par lettre recommandée de la date et de l'heure de l'audition de son cas et lui offrir de se faire entendre.

7.5 Droits

Un membre peut se retirer de l'Association en faisant parvenir sa démission par écrit au conseil d'administration.

À retirer :

7.6 Pouvoir du conseil d'administration

Le conseil d'administration peut suspendre ou exclure par résolution un membre du conseil d'administration ou un membre régulier pour tout manquement grave aux règles établies.

Chapitre III - Assemblées

Article 8: Assemblée générale

8.1 Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale est composée des membres actifs. Les autres membres y sont invités à titre d'observateurs.

8.2 Date de l'assemblée générale

L'assemblée générale se réunit dans les quatre (4) mois suivant la fin de l'exercice financier.

8.3 Assemblée extraordinaire

L'assemblée extraordinaire peut être convoquée soit par le conseil d'administration ou sur demande écrite d'au moins dix pour cent (10%) de membres votants et ce, dans les quinze jours qui suivent la date de réception d'une telle demande. La demande doit être adressée au secrétaire-trésorier.

8.4 Convocation

Toute assemblée générale ou extraordinaire doit être convoquée par courrier électronique et/ou par poste régulière au minimum quinze (15) jours et au maximum vingt et un jours (21) jours avant la date de sa tenue.

8.5 Avis de convocation

L'avis de convocation d'une assemblée extraordinaire devra comporter la justification de sa convocation et les délibérations ne porteront que sur les sujets à l'ordre du jour.

8.6 Quorum

Les membres présents forment quorum.

8.7 Votation

Seuls les membres actifs ont droit de vote aux assemblées. La votation se fait au scrutin ouvert mais sur demande d'au moins un (1) membre actif, elle se fait au scrutin secret.

Les propositions sont acceptées à la majorité des voix. Le président détient un vote prépondérant en cas d'égalité des voix.

Ajout : 8.8 Pouvoirs des membres actifs :

- élire des administrateurs;
- recevoir les bilans et les états financiers;
- nommer le vérificateur comptable, le cas échéant;
- ratifier tous les règlements adoptés ainsi que toute modification ou tout geste effectué par les administrateurs.

Chapitre IV - Conseil d'administration

Article 9: Composition

Le conseil d'administration est composé de vingt et un membres (21), c'est-à-dire trois (3) officiers élus au suffrage universel, dix-sept (17) directeurs élus par les régions (par collèges électoraux) pour des mandats de deux ans (2) en alternance et (**à retirer : si les administrateurs le souhaitent**), un (1) membre coopté nommé par le conseil d'administration pour un terme d'un an.

Article 10: Officiers du conseil d'administration

Les officiers du conseil d'administration sont le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

Article 11: Rôle des membres du conseil d'administration

11.1 Président

- Préside les assemblées du conseil d'administration, (**à ajouter : les assemblés du comité exécutif,**) les assemblées générales annuelles et extraordinaires.
- Soumet l'ordre du jour des différentes assemblées.

- Fait partie d'office de tous les comités.
- Représente l'Association à l'externe.
- Assure le suivi des décisions du conseil auprès des mandataires et des autres instances et groupes de l'Association.
- **À ajouter : - Peut demander la présence d'un président d'assemblée non membre de l'association.**

11.2 Vice-président

À la vice-présidence, le titulaire assiste la présidence et, en cas d'incapacité du titulaire de la présidence, le conseil d'administration désigne le vice-président pour le remplacer (**à ajouter : avec les mêmes pouvoirs**) et, le cas échéant, pour compléter son mandat.

11.3 Secrétaire-trésorier

Le titulaire est le signataire des procès-verbaux et autres documents légaux de l'Association, il prépare et contrôle le budget et est responsable des opérations financières de l'Association dont il rend compte périodiquement. Il signe les effets de commerce de l'Association.

11.4 Membres du conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration sont nommés pour un mandat de deux (2) ans, renouvelable.

11.5 Vacance

En cas de vacance, le conseil d'administration comble le poste libre pour la durée du mandat à écouler parmi les membres de l'AQLM de la même région administrative.

11.6 Membre coopté

À titre de conseiller expert, un membre coopté peut être nommé par le conseil d'administration à la suite de l'assemblée générale pour un mandat d'un an. Le conseil d'administration identifie le membre coopté selon les préoccupations ou les objectifs de l'Association en cours d'année.

Article 12: Quorum, convocation et fréquence des réunions

12.1 Quorum

Le quorum des réunions du conseil d'administration est de onze (11) personnes.

12.2 Convocation

La convocation des réunions du conseil d'administration se fait au moins dix (10) jours avant leur tenue.

Article 13: Mandat (remplacer par : Pouvoirs)

Principalement, mais non exclusivement, le conseil d'administration administre les affaires de l'Association. Particulièrement il :

- accepte les nouveaux membres;
- reconnaît les regroupements régionaux et les tables sectorielles de travail;
- procède à l'embauche de tout employé de l'Association;
- accepte les ententes, contrats et autres engagements de l'Association;
- élabore et supervise le plan d'action annuel;
- fixe la cotisation, les avantages et les privilèges pour chaque statut de membre;
- se prononce et promeut les intérêts de l'Association.
- nomme les représentants de l'Association aux autres organisations annuellement ;
- nomme le membre coopté, si requis ;
- nomme les deux membres des régions au comité exécutif (comité exécutif, art. 15).

À ajouter :

- créer des comités;
- adopte les bilans et les états financiers, politiques, règlements et programmes;
- adopte et assure le suivi du plan d'action annuel;
- entérine les actions du comité exécutif;
- adopte les états financiers;
- assure la représentation de l'Association.

Article 14: Élection

14.1 Élection des membres du conseil d'administration

L'élection des membres du conseil d'administration a lieu lors de l'assemblée générale annuelle des membres actifs.

14.2 Président, vice-président et secrétaire-trésorier

Le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier sont élus à la majorité de l'ensemble des membres votants présents à l'assemblée générale annuelle de l'Association pour des mandats de deux ans, en alternance.

14.3 Autres membres

Les autres membres (17) sont élus pour des mandats de deux ans en alternance, par un collège électoral des régions, formé des délégués élus par les membres actifs de chacune des régions. Pour la première année d'application, les délégués des régions portant un numéro impair seront nommés pour un terme d'un (1) an et les délégués des régions portant un numéro pair seront nommés pour un terme de deux (2) ans.

14.4 Élection des membres des collèges électoraux

Les membres du collège électoral des régions sont élus lors de l'assemblée générale annuelle par les membres actifs, réunis en région. **(Remplacer par : Les membres actifs des régions élisent leur représentant(e) régional(e) au collège électoral).**

Chapitre V - Comité exécutif

Article 15: Composition

Le comité exécutif est composé de cinq (5) membres.

Article 16: Officiers du comité exécutif

Les officiers du comité exécutif sont le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier et deux (2) membres de deux (2) régions autres que les régions représentées par le président, le vice-président et le secrétaire-trésorier.

Article 17: Élection

L'élection des membres des régions au comité exécutif se fait annuellement, à l'assemblée du conseil d'administration suivant immédiatement l'assemblée générale annuelle des membres. Les membres précédemment élus au comité exécutif démissionnent à cette occasion mais ils sont rééligibles.

Article 18: Disqualification

Un membre du comité exécutif qui cesse d'être administrateur de la corporation est automatiquement disqualifié comme membre du comité exécutif.

Article 19: Destitution

Le conseil d'administration peut en tout temps destituer, avec ou sans raison, n'importe lequel des membres du comité exécutif.

Article 20: Vacance

En cas de vacance, le conseil d'administration comble le poste libre pour la durée du mandat à écouler parmi les membres du conseil d'administration.

Article 21: Assemblée

Les assemblées du comité exécutif peuvent être tenues à trois (3) jours d'avis, à tel moment et à tel endroit. Seuls le président ou le vice-président peuvent convoquer les rencontres.

Article 22: Présidence

Les assemblées du comité exécutif sont présidées par le président de l'Association ou, en son absence, par le vice-président.

Article 23: Quorum

Le quorum aux assemblées du comité exécutif est de trois (3) membres.

Article 24: Pouvoirs

Le comité exécutif a l'autorité et exerce tous les pouvoirs du conseil d'administration pour la gestion courante des affaires de l'Association, sauf les pouvoirs qui, en vertu de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration ainsi que ceux que le conseil d'administration peut se réserver expressément. Le comité exécutif fait rapport de ses activités périodiquement au conseil d'administration et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises, à condition que les droits des tiers n'en soient pas affectés.

Ajout :

Chapitre VI - Comités**Comité de mise en candidature****Article 25 : Composition**

Le comité de mise en candidature est composé de trois membres de l'Association nommés par le conseil d'administration, dont le mandat est de solliciter des candidatures aux postes d'officiers du conseil d'administration selon la procédure suivante :

Article 26 : Procédure de sollicitation des candidatures

À la suite de l'envoi de l'avis de convocation devant être fait au minimum quinze (15) jours et au maximum vingt et un (21) jours avant la date de l'assemblée générale,

- les membres actifs de l'Association désirant poser leur candidature à un poste d'officier, lorsque celui-ci est en élection, doivent le signifier au comité de mise en candidature au moins une semaine avant la date de l'assemblée générale annuelle par bulletin de mise en candidature contresigné par deux membres actifs de villes différentes. Le bulletin de mise en candidature doit être transmis lors de l'envoi de l'avis de convocation;
- le ou les candidat(e)s élu(e)s peuvent signifier aux membres de l'Association leur désir de quitter ou de rester au poste occupé pour un autre mandat de deux ans, soit par courrier électronique, soit par le bulletin électronique hebdomadaire de l'AQLM.

Lors de l'élection à un poste d'officier, seuls les candidats ayant déposé leur candidature seront éligibles. En l'absence de proposition de candidature pour un poste d'officier selon les échéances indiquées, les candidatures seront acceptées lors de l'assemblée générale.

Comités de travail

Article 27 : Composition

Les comités de travail sont composés d'un responsable et d'un secrétaire, membres du conseil d'administration, et de trois (3) autres personnes, membres actifs de l'Association.

Un représentant d'un organisme partenaire peut s'ajouter si requis, ou le comité peut faire appel à une ressource externe pour l'appuyer dans le cadre d'un mandat spécifique.

Toutefois, le comité de la Conférence annuelle est formé par des membres de l'AQLM de la région d'accueil et il est représenté au conseil d'administration par le directeur régional mandaté par le collège électoral.

Article 28 : Pouvoirs

Les comités de travail ont un mandat spécifique, en fonction d'un champ d'intervention de l'Association.

Ils sont consultatifs et exécutifs sur demande du comité exécutif. Les comités de travail ont l'autorité et exercent les pouvoirs que le comité exécutif leur attribue, sauf les pouvoirs qui, en vertu de la loi, doivent être exercés par le conseil d'administration ainsi que ceux que le conseil d'administration ou le comité exécutif peuvent se réserver expressément. Les comités de travail font rapport de leurs activités périodiquement au comité exécutif ainsi qu'au conseil d'administration, et celui-ci peut alors renverser ou modifier les décisions prises, à condition que les droits des tiers n'en soient pas affectés. Dans le cadre de leur mandat, il est entendu que les comités de travail ont :

- un pouvoir de recommandation auprès du comité exécutif, en fonction de leurs responsabilités spécifiques;
- un droit de représentation, lorsque requis, auprès des partenaires ou lors de diverses rencontres en relation avec leur mandat spécifique;
- un pouvoir d'exécution, sur mandat du comité exécutif.

Chapitre VI (changer pour VII) - Année financière

Article 29 : Année financière

L'année financière de l'Association est du 1^{er} juillet au 30 juin.

Article 30 : Institutions bancaires

Le conseil d'administration détermine par résolution les institutions financières où le secrétaire-trésorier doit déposer les avoirs de l'Association.

Article 31 : Vérification

Les livres et états financiers de l'Association sont vérifiés à chaque année, après l'expiration de l'exercice financier, par une firme comptable nommée à cette fin à l'assemblée générale annuelle.

Chapitre VII (changer pour VII) - Amendements aux règlements généraux

Article 32 : Amendements aux règlements généraux

Les amendements aux présents règlements généraux peuvent être effectués par le conseil d'administration mais ils doivent être ratifiés lors de la tenue d'une assemblée générale de l'Association.

Annexe - Régions administratives

Ajouter : Les régions administratives des membres de l'Association québécoise du loisir municipal sont :

Région 01	Bas-Saint-Laurent
Région 02	Saguenay–Lac-Saint-Jean
Région 03	Capitale-nationale
Région 04	Mauricie
Région 05	Estrie
Région 06	Montréal
Région 07	Outaouais
Région 08	Abitibi–Témiscamingue
Région 09	Côte-Nord
Région 10	Nord-du-Québec
Région 11	Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Région 12	Chaudière-Appalaches
Région 13	Laval
Région 14	Lanaudière
Région 15	Laurentides
Région 16	Montérégie
Région 17	Centre-du-Québec

SECTION 5

Rapport du président et des comités de travail

Je tiens, dans un premier temps, à remercier tous les membres de l'AQLM de leur confiance et de leur soutien. Merci également à tous les collaborateurs; aux membres du conseil d'administration; aux membres du comité exécutif; aux membres des comités de travail; à la direction générale et aux différents autres intervenants tels que Normand Caron pour la rédaction d'*Agora Forum* mais aussi pour son expertise dans les domaines des communications et du graphisme; à M²e Solutions pour la gestion et le développement du portail de l'Association.

J'aurai l'occasion, avec les responsables des différents comités, de passer en revue les principales actions de votre association. Mais avant de laisser la place aux différents responsables des comités, j'aimerais souligner certaines réalisations du conseil d'administration et du comité exécutif, notamment sur les plans politique et de la régie interne.

À la première année de mon mandat à la présidence de l'Association québécoise du loisir municipal, mon objectif était le réseautage et le développement durable de partenariats avec des organismes d'importance qui partagent évidemment des intérêts communs.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

Il est entendu que nous avons poursuivi nos très bonnes relations avec le MELS. Nous avons rencontré le ministre Fournier et eu des contacts réguliers avec le sous-ministre, M. Maillot, et les diverses directions selon les dossiers traités.

À cet effet, en 2005-2006, nous avons compté sur un soutien financier pour l'offre de formations, telles que celles qui ont été présentées sur les terrains de soccer et les parcs pour planches à roulettes. Le MELS a par ailleurs financé l'envoi de documents à nos membres, tels que le Guide sur l'aménagement de terrains de soccer, le Guide d'encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique, et le Guide de référence pour la sécurité dans les sorties des camps de jour. Nous avons également pu compter sur la collaboration du ministère dans le cadre de la phase 1 du projet sur les camps de jour, c'est-à-dire le volet de l'enquête dans les villes, ainsi que dans le cadre de la Journée de réflexion sur les aînés.

Par ailleurs, l'AQLM a collaboré à la préparation de l'Avis sur l'éthique en loisir dévoilé à l'hiver 2006, en plus d'en assurer la promotion et la diffusion auprès de ses membres.

Toujours en lien avec le MELS, nous poursuivons la représentation de l'AQLM à la Table des grandes villes et avons été consultés sur les suites à donner au rapport sur les événements majeurs. Nous avons eu l'occasion de soumettre un dossier d'information sur l'importance de créer un fonds sur les infrastructures et nous avons développé la question des critères admissibles pour ce programme qui est maintenant en vigueur.

Je désire remercier le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'ensemble de son soutien et sa collaboration à différents projets que nous avons menés ou auxquels nous avons participé avec eux cette année.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine

Nous avons rencontré Mme la ministre Carole Thériault, du ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, au printemps 2006. Il s'agissait d'une première depuis la création de l'AQLM. Nous avons pu échanger sur l'importance d'établir des liens de partenariat dans différents dossiers. Les résultats de la rencontre ne se sont pas faits attendre puisque Mme Thériault a délégué le président du Conseil des aînés, accompagné d'un professionnel de recherche en gérontologie, à la Journée de réflexion 2006 portant sur les aînés.

Par ailleurs, le ministère nous a accordé une aide de 10 000 \$ pour le dossier des camps de jour, plus particulièrement pour le volet de la consultation régionale et nationale. Une

bonne collaboration débute donc avec ce ministère, qui nous permettra de mieux couvrir les diverses dimensions du loisir et de la vie communautaire.

Union des municipalités du Québec (UMQ)

Comme vous le savez, depuis plusieurs années, l'AQLM tente d'établir des liens de communication et de concertation avec l'UMQ, et plusieurs approches ont été effectuées depuis six ans. Cette année, nous sommes particulièrement satisfaits de l'avancement de ce travail. En effet, dès l'automne 2005, nous avons eu l'occasion de rencontrer les gens de l'UMQ, notamment M. Ghislain Lévesque, maire de Sept-Îles, qui est le président de la commission Politique, loisir, culture et vie communautaire de l'UMQ. Après plusieurs contacts, nous avons présenté aux représentants de la commission les enjeux du loisir municipal identifiés par l'AQLM en 2005-2006, à savoir les infrastructures, la concertation scolaire municipale et les programmes de camps de jour. Merci à MM. Alain Roy, Pierre Watters et Patrick Lafleur de leurs représentations auprès de la commission.

Pour assurer la continuité de cette concertation naissante, les membres de la commission politique ont accepté une représentation de l'AQLM. Merci à nouveau à M. Alain Roy d'avoir accepté de représenter l'AQLM.

Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Nous avons également rencontré le nouveau président de la FQM, M. Généreux. Il s'agissait d'un premier contact avec cette organisation qui représente les MRC du Québec. Plusieurs points communs sont ressortis de cet échange, notamment la question du loisir en milieu rural. Il a été question de créer en 2006-2007, à l'instar de la Table des grandes villes, une table de concertation des petites villes. La FQM fut également invitée à déléguer un représentant à la Table sur la concertation scolaire municipale. Ce qu'elle a accepté volontiers.

Nouveaux partenariats

Nous avons en 2005-2006 réalisé deux nouveaux partenariats : un avec le Réseau québécois des villes et village en santé (RQVVS) et l'autre avec l'Association des responsables aquatiques (ARAQ). Des projets sont à venir avec ces organisations, selon leur mission et leurs préoccupations.

Autres réalisations en partenariat

Par ailleurs, nous avons assuré le fonctionnement de la Table portant sur la concertation scolaire municipale et nous avons été présents à la Table des associations professionnelles municipales. Nous avons initié la rencontre des associations nationales de loisir qui a eu lieu ici même à Salaberry-de-Valleyfield au début de la Conférence annuelle. Nous avons rencontré les gens de l'Association des réseaux cyclable du Québec (ARCQ), les gens de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS), sans compter nos relations régulières avec les gens de Sport Québec, du Conseil québécois du loisir et de l'Association canadienne des parcs et loisirs, que ce soit dans le cadre d'une participation conjointe à une table de concertation ou d'un événement conjoint. Merci aussi à Mme Marie Anderson pour sa participation à la Table d'animation sportive.

Évidemment, je ne voudrais pas oublier le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire. Nous réalisons chaque année plusieurs projets avec le concours du Laboratoire. Merci à M. André Thibault et à son équipe pour leur soutien et leur expertise.

Nous avons participé à trois journées d'échanges avec la Fédération de soccer au sujet du projet de réforme de la compétition. Nous poursuivrons également nos démarches en matière de concertation fédérations-municipalités. Nous avons présenté une conférence dans le cadre du congrès de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADGMQ) sur les enjeux du loisir municipal et les perspectives d'avenir. Merci encore à MM. André Thibault et Patrick Lafleur qui y assurèrent la représentation de l'AQLM.

Il m'est évidemment impossible de nommer toutes les personnes qui ont participé directement ou indirectement à l'ensemble des relations publiques de l'AQLM en 2005-2006. Beaucoup

de chemin a été parcouru cette année sur ce plan et nous entendons aller encore plus loin en 2006-2007. Il m'apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs du loisir public au Québec agissent de concert pour l'atteinte de nos objectifs de développement. Mais il reste beaucoup de travail à faire.

Services aux membres

Mon prédécesseur a travaillé fort pour développer les services aux membres, ce volet essentiel de toute organisation comme la nôtre. En effet, qui voudrait être membre d'une organisation qui n'offre pas de services ? Cette année, nous avons poursuivi sur cette lancée. Sans entrer dans les détails, je tiens à remercier les différents comités et la direction générale. Ils assurent le développement et la mise en œuvre des différents services, et il y en a beaucoup : plusieurs formations, la Conférence annuelle, les journées d'échanges et de réflexion, la diffusion d'information et de documentation, *Agora Forum*, les courriels d'actualités, le portail et ses différents volets, les programmes tels que le soutien aux membres en difficulté, le parrainage, la reconnaissance, etc.

Nous travaillons à consolider et à améliorer l'offre de services pour répondre aux besoins des membres de l'AQLM, tout en étant présents sur la scène provinciale et même canadienne pour assurer la promotion du professionnel en loisir municipal et de ce domaine d'intervention.

Membres

Pour ce qui est des adhésions à l'AQLM, cette année encore, pour la sixième année consécutive, nous avons augmenté notre bassin de membres. Nous avons 1098 membres actifs répartis sur 261 villes et arrondissements. Nous avons 83 membres associés commerciaux, 32 corporatifs, 18 étudiants et 2 retraités. Une telle distribution favorise le rayonnement de l'Association, tout en augmentant notre capacité d'entreprendre des projets.

Considérations financières

Nos revenus globaux de cotisation, avec l'augmentation de 7 % de nos tarifs en 2005-2006, sont passés de 83 000 \$ en 2005 à 110 000 \$ cette année. La formation, qui non seulement répond à un besoin important de nos membres, génère également des revenus. Ceux-ci ont été moins importants cette année, mais nous corrigerons la situation en 2006-2007, soyez-en assurés. La Conférence annuelle 2005 fut un franc succès financier avec un surplus de 32 000 \$. Merci à vous tous de votre adhésion à l'AQLM et de votre participation à nos formations, et merci à nos commanditaires, que ce soit pour la Conférence annuelle ou pour l'achat de publicité dans la revue *Agora Forum*.

Je passe maintenant la parole aux responsables des comités de travail.

Merci

Comité des services aux membres et des communications

Responsable : M. François Leblond, Baie-Comeau

D'abord, merci à MM. Ted Cox, Daniel Leduc et Gérard Paquet de leur participation à ce comité consacré au développement et aux suivis des services aux membres, ainsi qu'aux communications de l'Association.

Merci également à MM. Patrick Lafleur, Normand Caron et Mme Isabelle Roy pour leur soutien constant.

Cette deuxième année du comité a permis de réaliser encore plusieurs projets. Voici en bref nos principales réalisations.

Agora Forum

Nous avons élaboré une nouvelle grille de tarification pour la publicité dans *Agora Forum* et nous avons également adopté une nouvelle grille graphique, question de nous assurer que notre revue reste « dans le coup », qu'elle continue de s'autofinancer, et évidemment qu'elle réponde à vos besoins.

Nous avons travaillé à favoriser une meilleure diffusion d'*Agora Forum* depuis l'année dernière. L'ouverture des listes des membres par ville a considérablement augmenté le tirage et la distribution de la revue. Ainsi, la revue est davantage lue et nous sommes davantage présents.

Finalement, nous avons offert des abonnements à coût avantageux aux bibliothèques publiques du Québec. Pour une première année, nous avons obtenu 15 abonnements. C'est un début.

Portail Internet

Pour ce qui est du site Internet, mis à part l'ajout de la liste des membres et des partenaires, il n'y a pas eu réellement de nouveautés. Nous continuons à exploiter une recette gagnante qui est celle du portail avec notre partenaire M²e Solutions. Mes remerciements à leur équipe de développement et de soutien, Mme Marie Gauthier et M. Réjean Leclerc, ainsi que M. Gérald Perron, directeur général.

Cette année, nous avons surtout consacré nos efforts au développement de l'actualité hebdomadaire par courriel en lien avec le portail. Nous avons bonifié le traitement de l'actualité en provenance des différentes villes.

De plus en plus, les municipalités ont le réflexe de nous transmettre leurs communiqués de presse ou les articles de journaux locaux ayant traité de loisir et de vie communautaire dans leur municipalité. C'est évidemment ce que nous souhaitons. Je vous invite à passer le mot, notamment à vos services ou à votre responsable des communications dans vos municipalités. Notre objectif est évidemment d'être la référence en ce qui concerne l'actualité en loisir municipal au Québec. Nous y arriverons avec la complicité de nos membres, et ce, dans chacun des domaines d'intervention de nos membres. Pour ce qui est de l'utilisation du service, nos statistiques montrent une croissance constante de la fréquentation du site suite à l'envoi des bulletins. J'ajouterais également que pas une semaine ne passe sans qu'une ou plusieurs personnes nous contactent pour être inscrites sur la liste d'envoi.

Programme de reconnaissance

Nous avons travaillé à améliorer la partie de la présentation des lauréats lors du Banquet du président. J'espère que vous avez apprécié les nouveautés de cette année. Nous avons également changé la procédure pour le volet de l'ancienneté. Plutôt que de laisser les membres proposer eux-mêmes leur candidature, nous les sélectionnons nous-mêmes. Encore faut-il que nous ayons l'information ! Je vous passe donc un autre message. Il est important, lors de la campagne de renouvellement des membres de l'AQLM, que tous les professionnels en loisir de votre municipalité (qu'ils soient dans un même lieu ou dispersés en plusieurs endroits) soient sur la liste des membres, avec l'ensemble des informations qui les concernent, notamment la date du début de leur carrière en loisir municipal.

En terminant, je mentionne que ce programme d'excellence, institué il y a trois ans maintenant, est devenu un incontournable. Il a rapidement gagné en crédibilité auprès de nos membres et partenaires. Nous sommes particulièrement fiers de cette réussite. N'oublions pas qu'un tel programme permet non seulement de souligner le travail de professionnels qui le méritent et de les féliciter, mais aussi d'accroître la reconnaissance des professionnels ainsi que du domaine d'intervention qui est le nôtre !

Merci à tous et à l'année prochaine

Comité Recherche et développement

Responsable : M. Marc Latendresse

D'abord je veux remercier René Tremblay, Richard-A. Coulombe et Louis-Paul Guindon. Le comité s'est réuni à deux reprises cette année. Nous avons établi notre planification annuelle et nous avons fait le suivi des dossiers de recherche en cours.

Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire

Pour ce qui est du Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire, nous avons eu des contacts réguliers en cours d'année, en plus d'avoir assisté à une rencontre des partenaires tout récemment. Le Laboratoire nous a accompagnés dans certains mandats, telle la Journée de réflexion sur les aînés, où son expertise fut des plus pertinentes et appréciées. Il y a eu également l'enquête sur les camps de jour.

Le comité des thématiques, comme vous savez, consacre prioritairement son énergie à ce dossier. En 2004-2005, les travaux du comité ont mené à la réalisation d'une enquête d'importance qui est actuellement prise en charge par le Laboratoire. Je laisserai mon ami Pierre Watters vous en dire davantage sur ce dossier.

Le Laboratoire est également présent comme partenaire à la Table de concertation scolaire municipale. À titre d'info, cette table que nous avons mise sur pied étudie actuellement la possibilité de démarrer une nouvelle recherche devant mener à l'identification et à l'analyse des bonnes pratiques en matière de concertation scolaire municipale. Ce mandat sera éventuellement confié au Laboratoire, qui d'ailleurs a soumis un devis de travail tout récemment aux partenaires de la Table.

Dossier des aires de glisse

Le document nous a été déposé par le Laboratoire à la fin de l'hiver 2006. Nous avons par la suite réuni quelques personnes ayant une expertise en la matière ou ayant vécu le développement d'une aire de glisse dans leur ville pour récolter des commentaires. À la suite de cette rencontre, il fut décidé qu'au-delà des quelques corrections d'usage, des ajouts seraient faits pour répondre davantage aux besoins des professionnels en loisir municipal. Il est entendu que ces ajouts, non prévus initialement, reportent la sortie officielle du document. Nous prévoyons faire l'envoi de ce document d'ici la fin de l'automne.

Tableau de bord en loisir municipal

Comme vous le savez, une expérimentation du modèle a été réalisée à la Ville de Québec en 2005-2006. L'exercice s'étant terminé à la fin d'octobre 2005, nous avons pu prendre connaissance des résultats à Gatineau lors de notre rencontre du 22 février 2006. Suite à cette rencontre, un certain nombre d'étapes et de prérequis ont été identifiés pour poursuivre le dossier :

- présenter les résultats du tableau de bord aux gestionnaires de la Ville de Québec et tirer profit de leurs commentaires et recommandations;
- mettre à jour le cadre théorique du modèle à la lumière de l'expérimentation à Québec;
- mettre au point une entente avec le Laboratoire en loisir et vie communautaire pour une deuxième phase d'expérimentation et la constitution de l'unité centrale du modèle;
- mettre au point une entente avec une entreprise informatique pour la création d'un logiciel s'appliquant à l'ensemble du modèle et pour la mise en place du réseau informatique sur Internet tel que proposé dans le cadre de référence ;
- poursuivre l'expérimentation dans plusieurs autres villes de tailles différentes.

En définitive, les membres du comité s'entendent pour que le projet se poursuive. Beaucoup d'énergie a été investie dans ce projet. Bien qu'il ne soient pas parfaits, les résultats actuels sont très positifs. Le modèle a démontré ses qualités. La difficulté est davantage reliée à l'im

plantation du modèle et au mode de collecte des données pour laquelle le réseau d'information et de partenaires est à bonifier.

Dossier vocabulaire en loisir

Nous avons dû reporter l'ajout de nouveaux mots cette année faute de temps et de ressources. Nous poursuivrons donc en 2006-2007 avec l'ajout de 50 nouveaux termes. Par ailleurs, nous sommes à analyser la possibilité, avec les Presses de l'Université du Québec, d'en faire une publication en vente libre. Par ailleurs, nous avons reçu le plus récent ouvrage de M. Michel Bellefleur, Ph. D., portant sur le langage du loisir. M. Bellefleur nous a fait don de son ouvrage, que nous proposons de joindre au Vocabulaire en loisir.

Merci

Comité des thématiques

Responsable : M. Pierre Watters

Tout d'abord, merci à tous les collaborateurs de ce comité : Mme Marie-Hélène St-Onge, M. Jean-François Lévesque et M. Jean-Pierre Tessier.

Lors de la première rencontre de cette deuxième année d'activité, nous avons mené une réflexion sur l'intérêt des membres du comité à poursuivre sur le dossier des camps de jour et aussi sur la possibilité de développer de nouvelles thématiques d'intérêt.

Les membres du comité étant peu nombreux et ayant, pour la plupart, un intérêt marqué pour la continuité du dossier des camps de jour, nous avons donc décidé de terminer ce dossier avant de démarrer d'autres thématiques d'intérêt. Par contre, nous étions tous d'accord pour créer des sous-comités thématiques selon les demandes en provenance des membres.

Au cours de l'année, une demande a été faite pour créer un comité d'échange sur les loisirs de quartier. Le comité a accepté d'enclencher une première démarche en mars dernier. En lien avec le comité de formation, une journée d'échange aura lieu à l'automne 2006 pour les membres intéressés par cette thématique. Les résultats de cette journée d'échange nous permettront de savoir s'il y a un réel besoin de créer un sous-comité sur les loisirs de quartier et, s'il y a lieu, de trouver un responsable qui travaillera avec la direction générale de l'Association.

Pour ce qui est du dossier des camps de jour, nous remercions particulièrement le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire pour leur travail dans le cadre de la phase un du projet camps de jour. Nous sommes impatients d'étudier les résultats de l'enquête qu'ils ont menée sur ce sujet. L'été dernier, toutes les municipalités et tous les arrondissements de 25 000 personnes et plus ont reçu un questionnaire, alors que nous avons procédé par échantillonnage pour les agglomérations de moins de 25 000. Nous savons actuellement que plus de 120 villes ont répondu, ce qui nous assure une bonne validité des résultats. Le comité se réunira sous peu pour prendre connaissance de ces résultats. À la suite de cette enquête, et en nous appuyant sur ses résultats, nous mènerons au cours de l'année 2006-2007 plusieurs consultations régionales. Je profite d'ailleurs de l'occasion pour vous dire l'importance d'être présents et de venir nous alimenter de votre expertise et de votre vécu. Vos recommandations et commentaires sont essentiels à l'ensemble de la démarche.

À la suite des rencontres régionales, la démarche de consultation se terminera par une plénière nationale avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce sera l'heure de la synthèse, des choix stratégiques et de la recherche de solutions. Ce sera également un moment privilégié pour effectuer une prise de conscience collective de la situation et des efforts à investir pour améliorer les choses.

Pour terminer, je tiens à remercier le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de sa collaboration et de son soutien, notamment à la phase 1. Merci également au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, qui nous a récemment confirmé son partenariat dans ce dossier et son soutien financier pour le volet 2 portant sur la consultation régionale et nationale.

Merci

Comité de formation

Responsable : M. Denis Blanchette

D'abord, je désire remercier les membres du comité : MM. Renaud Lamontagne, Claude Lavoie, Benoît Ouellet et Marc-Olivier Brault, ainsi que Mme Sylvie Tremblay.

Les formations que nous avons organisées en 2005-2006 étaient les suivantes : la gestion et la motivation des bénévoles, les surfaces sportives (volet 2), l'aménagement et l'entretien de terrains de soccer extérieurs, l'aménagement et la gestion de parcs de planche à roulettes, ainsi que les aires et appareils de jeu pour enfants en milieu municipal. Parmi ces cinq nouvelles formations, deux ont pu être offertes grâce à une entente avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit l'aménagement et l'entretien de terrains de soccer extérieurs, et l'aménagement et la gestion de parcs de planche à roulettes.

Le comité a offert certaines formations dans plus d'une région du Québec, soit :

- La gestion et motivation des bénévoles : Matane et Drummondville
- Les surfaces sportives (volet 2) : Laval et Québec

Malgré la bonne volonté des membres du comité, il s'est avéré que les formations ont été difficiles à démarrer puisque nous n'avions pas assez d'inscriptions. La formation sur les surfaces sportives à Laval et à Québec a dû être annulée faute de participation. Je tiens tout de même à remercier l'entrepreneur partenaire qui, pour réduire les coûts au minimum, nous a offert la possibilité d'avoir un exemple pratique des travaux à effectuer sur les surfaces sportives de la Ville de Laval au moyen d'un contrat de service signé entre les deux parties. Je remercie également la Ville de Québec, arrondissement de Charlesbourg, qui avait dégagé un montant de 2000 \$ pour que l'entrepreneur puisse se déplacer et faire une démonstration lors de la formation à Québec.

La Journée de réflexion de 2006 : « Nos aînés ! Une génération active et essentielle ». Pour réaliser cette journée, nous avons eu la collaboration de plusieurs partenaires : la FADOQ – Mouvement des Aînés du Québec, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi que le Laboratoire de recherche en loisir et vie communautaire. Nous pouvons considérer cette journée comme un succès puisque près de 200 personnes ont participé aux échanges.

Je tiens à remercier sincèrement, au nom du comité de formation, tous nos formateurs et tous les collaborateurs qui ont donné de leur temps et de leur énergie pour accueillir ces formations dans leur ville. C'est grâce au dynamisme de nos membres et des professionnels en loisir municipal que nous pouvons affirmer que le service de formation doit se poursuivre en 2006-2007.


Pour ce qui est du bilan financier, les profits des formations de 2005-2006 sont moindres qu'en 2004-2005 avec un montant estimé à 5 600 \$ au lieu de 11 500 \$. Plusieurs éléments ont fait en sorte que les profits n'ont pas pu être aussi élevés que l'année précédente, notamment l'annulation de la formation sur les surfaces sportives.

Afin de repartir sur le bon pied pour l'année 2006-2007, le comité a fait un bref sondage auprès des membres actifs afin de connaître leur intérêt en matière de formation. Plus de 150 professionnels en loisir municipal ont répondu à ce sondage. Les résultats nous ont permis de déterminer six formations pour l'année 2006-2007 : l'art de négocier des ententes gagnantes, la gestion de projet, l'élaboration et la mise à jour de politiques et de plans d'action, la consultation publique, le service aux sinistrés et une journée d'échange sur le loisir de quartier. Bien entendu, la Journée de réflexion 2007, dont la thématique sera confirmée sous peu, n'est pas incluse dans ces formations.

Merci

Conclusion du président

Merci à vous tous, responsable des comités de travail ainsi qu'à vos collaborateurs. Je tiens à préciser que l'assemblée générale annuelle est le moment idéal pour discuter avec les membres de chaque comité et manifester votre intérêt si vous désirez vous impliquer. Il en est même pour l'implication au conseil d'administration et à tout événement organisé par l'Association.



Denis Servais
Président
Association québécoise du loisir municipal

Mot du directeur régional de l'Association canadienne des parcs et loisirs

Je tiens à réserver mes premiers mots pour souligner le travail de mon prédécesseur, Denis Servais, qui a su, tout au long de son mandat, établir et maintenir une communication efficace entre l'AQLM et l'ACPL. À cet effet, certaines propositions de l'AQLM quant aux ententes entre les deux organismes, notamment en ce qui a trait au partenariat, au membership ainsi qu'à la gouvernance, ont fait l'objet d'études et d'analyses de la part de l'ACPL au cours de la dernière année. Suite à ce travail de construction, j'ai pu, à titre de directeur régional depuis décembre 2005, participer à la finalisation du dossier Partenariat, laquelle a résulté en la signature d'ententes spécifiques respectant la réalité du contexte québécois dans le domaine du loisir municipal. Quant aux propositions concernant les deux autres dossiers, soit ceux du membership et de la gouvernance, elles sont toujours à l'étude et seront à nouveau considérées lors de la prochaine assemblée annuelle de l'ACPL.

Dans le même ordre d'idées, pour que la réalité québécoise du loisir municipal soit connue et comprise de la part de nos différents partenaires, il importe de leur faire part des différents dossiers pilotés par l'AQLM. C'est donc par l'entremise de l'ACPL qu'ils pourront prendre connaissance de la progression de divers projets pilotés par l'AQLM en 2005-2006, soit ceux du tableau de bord, des camps de jour, de la concertation scolaire-municipale et de la concertation fédérations-municipalités. Toujours à l'ordre du jour, ces dossiers feront l'objet d'un suivi tout au long de l'année 2006-2007.

Dans le but de maintenir toujours active la participation des différents partenaires concernés par l'amélioration de la qualité de vie de tous les Canadiens, aura lieu en octobre prochain à Saskatoon, le prochain Congrès national et Foire d'exposition des parcs et loisirs du Canada 2006 au cours duquel seront discutés notamment les dossiers relatifs à l'inclusion, au lobbying ainsi qu'à la revitalisation de diverses infrastructures de sports et loisirs à l'échelle du Canada. Sera également à l'ordre du jour un volet recherche, lequel permettra de se pencher sur onze priorités ou thèmes reliés à différents sujets de recherche visant l'amélioration de la santé par les sports et les loisirs. Soucieuse de maintenir son dynamisme actuel, l'ACPL a déjà établi le calendrier des prochains congrès jusqu'en mai 2008. Après Ottawa en 2007 et Québec en 2008, l'ACPL envisage de tenir le congrès de 2008 à Whistler. C'est donc une invitation à ne pas manquer.

Je ne pourrais terminer sans remercier tous les membres de l'AQLM qui m'ont fait confiance, m'accordant ainsi le privilège de les représenter à titre de directeur régional.

Merci

André Olivier, directeur régional

Rapport du vérificateur

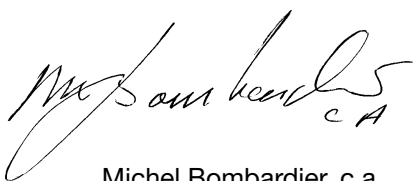
Aux membres de l'Association québécoise du loisir municipal

J'ai vérifié le bilan au 30 juin 2006, ainsi que les états des résultats et de l'avoir accumulé du regroupement l'Association québécoise du loisir municipal pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe au conseil d'administration. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis par les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de l'Association au 30 juin 2006 ainsi que les résultats de son administration pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Laval, le 15 août 2006



Michel Bombardier, c.a.
comptable agréé

Bilan au 30 juin 2006

	2006	2005
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	54 007 \$	67 608 \$
Débiteurs	33 080	24 699
Frais payés d'avance	6 083	6 435
Frais payés d'avance- Conférence annuelle	3 169	2 410
Avances	1 400	1 400
	<hr/>	<hr/>
	97 739	102 552
IMMOBILISATIONS (Note-2)	<hr/>	<hr/>
	-	-
TOTAL DE L'ACTIF	<hr/>	<hr/>
	97 739 \$	102 552 \$
PASSIF À COURT TERME		
Comptes fournisseurs	17 637 \$	1 648 \$
Revenus perçus d'avance (Note-3)	29 094	51 446
	<hr/>	<hr/>
	46 731	53 094
AVOIR DES MEMBRES		
Avoir accumulé	51 007	49 458
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES MEMBRES	<hr/>	<hr/>
	97 739 \$	102 552 \$

Signé pour le conseil d'administration

Denis, Servais, président

Alain, Bernard, secrétaire-trésorier

Résultats

Exercice terminé le 30 juin 2006

	2006	2005
REVENUS (Note-4)		
Membres	110 005 \$	83 099 \$
Conférence annuelle	176 260	144 840
Communications et services aux membres	59 472	57 845
Formation	31 649	40 592
Recherche et développement	17 625	51 375
Autres	5 390	9 160
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des revenus	400 402 \$	386 911 \$
DÉPENSES (Note-5)		
Conférence annuelle	145 130 \$	120 012 \$
Direction générale déléguée	84 020	59 002
Agora Forum	52 951	41 750
Formation, recherche et développement	32 939	55 965
Siège social	23 803	25 225
Conseil d'administration et comité exécutif	20 620	19 984
Plan d'action communication	17 260	12 400
Association canadienne parcs et loisirs	8 970	6 660
Communications et services aux membres	8 096	7 580
Thématique	5 063	29 548
	<hr/>	<hr/>
TOTAL des dépenses	398 852 \$	378 127 \$
	<hr/>	<hr/>
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	1 550 \$	8 784 \$
	<hr/>	<hr/>
AVOIR DES MEMBRES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	49 458 \$	40 674 \$
	<hr/>	<hr/>
AVOIR DES MEMBRES À LA FIN DE L'EXERCICE	51 007 \$	49 458 \$

Notes complémentaires

Exercice terminé le 30 juin 2006

NOTE-1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) est la résultante de la fusion du Regroupement québécois du loisir municipal (RQLM) et de l'Association québécoise des directeurs et directrices du loisir municipal (AQDLM).

L'organisme est constitué comme organisme privé sans but lucratif en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies (Québec).

L' Association a pour objectifs de :

- Regrouper les employés occupant un poste professionnel dans un service de loisir municipal ou dans un équivalent mandaté par une Ville.
- Promouvoir le loisir municipal.
- Offrir une gamme de services à ses membres.
- Œuvrer au développement des pratiques professionnelles en loisir municipal.

NOTE-2 IMMOBILISATIONS

	Équipement et mobilier de bureau	Amortissement accumulé	Valeur nette
Coût au 30 juin 2004	2 482 \$	1 381 \$	1 101 \$
Radiation de l'année 2004-2005	2 482	1 381	1 101
Valeur nette au 30 juin 2005	0	–	0
Valeur nette au 30 juin 2006	0	–	0

NOTE-3 REVENUS PERÇUS D'AVANCE

	2006	2005
Inscriptions- Conférence	26 594 \$	29 792 \$
Subvention- Enquête - camps de jour	2 500	-
Tableau de bord	-	11 625
Traitement des professionnels	-	10 000
	<hr/>	<hr/>
	29 094 \$	51 417 \$

NOTE-4 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE REVENUS**Membres**

Actifs	83 880 \$	60 804 \$
Corporatifs	16 825	15 495
Individuels et retraités	180	50
Cotisation ACPL	8 970	6 600
Étudiants	150	150
	<hr/>	<hr/>
	110 005 \$	83 099 \$

Communications et services aux membres

Agora Forum	51 300 \$	44 245 \$
Guide Planches à roulettes	4 200	6 800
Envoi Guide soccer	750	-
Valorisation Loisir municipal	674	-
Vente de documents	548	1 532
Guide Aires de glisse	-	6 800
	<hr/>	<hr/>
	57 472 \$	59 377 \$

Formations

Journée de réflexion	5 955 \$	3 243 \$
Subventions et commandites	8 500	10 000
Formation Bénévoles	6 540	-
Formation Aires de jeux	4 554	-
Formation Parcs pour planches à roulettes	3 450	-
Formation Soccer	1 850	-
Autres revenus d'événements	800	3 630
Formation Développement de politiques	-	6 430
Formation Stratégies axiales	-	4 574
Formation Surfaces sportives	-	12 715
	<hr/>	<hr/>
	31 649 \$	40 592 \$

NOTE-4 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE REVENUS (suite)

	2006	2005
Recherche et développement		
Expérimentation - Ville de Québec	11 625 \$	– \$
Enquête camps de jour	6 000	1 500
Tableau de bord	–	34 875
Boîte à outils - Centre de documentation virtuelle	–	15 000
	<hr/>	<hr/>
	17 625 \$	51 375 \$
Autres		
Gestion de subventions	3 000 \$	5 900 \$
ACPL	1 500	1 000
Ristourne La Capitale	674	356
Valorisation Loisir municipal	674	–
Bibliothèques	211	367
Intérêts	5	5
	<hr/>	<hr/>
	5 390 \$	7 628 \$

NOTE-5 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES**Direction générale déléguée**

Direction générale déléguée	80 320 \$	37 008 \$
Frais de représentation	1 179	–
Déplacements	2 522	–
Autres ressources professionnelles	–	6 190
Soutien administratif	–	15 804
	<hr/>	<hr/>
	84 020	59 002

Agora Forum

Impression	18 762 \$	16 110 \$
Rédaction et graphisme	13 210	12 239
Commissions sur vente de publicité	10 113	8 876
Poste	9 651	4 012
Agora Forum sur le web	500	–
Représentation et autres frais	715	514
	<hr/>	<hr/>
	52 951 \$	41 750 \$

NOTE-5 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES (suite)

	2006	2005
Siège social		
Entente de service RLQ	7 500 \$	3 750 \$
Siège social	4 342	1 232
Poste et messageries	3 550	2 548
Représentation ACPL et partenaires	2 997	-
Photocopies	1 444	1 197
Assurances	986	912
Frais bancaires	818	810
Honoraires de vérification	726	675
Autres	557	15
Révision linguistique	345	-
Mauvaises créances	337	-
Cotisations	200	282
Allocation de ressources techniques	-	12 703
Radiation du mobilier	-	1 101
	<hr/>	<hr/>
	23 803 \$	25 225 \$
 Conseil d'administration et comité exécutif		
Déplacements et représentation	19 922 \$	17 669 \$
Téléphone et communications	398	2 315
Autres	300	-
	<hr/>	<hr/>
	20 620 \$	19 984 \$
 Formation, recherche et développement		
Journée de formation	12 153 \$	12 822 \$
Expérimentation - Ville de Québec	11 625	34 875
Journée de réflexion	3 559	832
Terminologie en loisir	2 500	-
Autres dépenses d'événements	1 582	2 275
Comité de formation	1 024	811
Comité de recherche et de développement	496	1 310
Ressources et représentation	-	389
Photocopies	-	1 821
Comité - Table de travail	-	832
	<hr/>	<hr/>
	32 939 \$	55 965 \$

NOTE-5 DÉTAIL DE CERTAINS POSTES DE DÉPENSES (suite)

	2006	2005
Plan d'action communication		
Parc pour planches à roulettes	7 398 \$	– \$
Programme de reconnaissance et d'excellence	2 486	500
Affiches - Valorisation travailleurs en loisir	1 699	–
Production - feuillets promotion	1 675	–
Matériel de présentation	1 672	–
Rapport annuel	992	963
Déplacements	–	6 974
Consultation, graphisme	–	2 377
Autres	638	690
Parc pour aires de glisse	425	896
Cahier de normes	200	–
Papeterie	45	–
Envoi Guide soccer	32	–
	<hr/>	<hr/>
	17 260 \$	12 400 \$
 Communications et services aux membres		
Comité de communication	573 \$	654 \$
Gestion du site Web	7 405	5 894
Agora Forum	183	1 000
	<hr/>	<hr/>
	8 161 \$	7 548 \$
 Thématique		
Enquête camps de jour	4 920 \$	– \$
Autres	143	29 549
	<hr/>	<hr/>
	5 063 \$	29 549 \$

NOTE-6 ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS

Certains postes de l'état financier 2005 ont été reclassés pour tenir compte de la présentation adoptée en 2006.

INFORMATIONS ADDITIONNELLES

	Conférence annuelle	
	2005	2004
REVENUS		
Inscriptions		
Membres ou retraités	61 106 \$	52 922 \$
Non-membres	8 201	3 330
Conjoints ou retraités	2 475	1 312
Étudiants	560	675
Tardives	1 889	2 564
Auditeurs	2 156	8 059
	<hr/>	<hr/>
	76 388 \$	68 862 \$
Salon des exposants	800 \$	26 515 \$
Dons	800	350
Commandite	31 532	435
Banquets	2 930	4 009
Taxes d'hébergement	1 164	–
Chambres	62 897	44 670
	<hr/>	<hr/>
	100 123 \$	75 979 \$
TOTAL DES REVENUS	<hr/>	<hr/>
	176 510 \$	144 840 \$
DÉPENSES		
Hébergement et repas	107 900 \$	82 687 \$
Thématique	12 764	16 470
Salon des exposants	8 927	11 305
Banquet du président	6 500	4 800
Secrétariat de l'événement	4 345	3 641
Programme des conjoints	500	1 109
Imprévus	195	–
Remise au Comité organisateur	4 000	–
	<hr/>	<hr/>
TOTAL DES DÉPENSES	145 130 \$	120 012 \$
EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	<hr/>	<hr/>
	31 380 \$	24 828 \$



Association québécoise
du loisir municipal

4545, av. Pierre-De Coubertin
C.P., 1000, succursale M
Montréal (Québec) H1V 3R2
www.loisirmunicipal.qc.ca